

**Genre, activité et prise de décision.**

## **Genre, activité et prise de décision.**

---

### **Introduction.**

Notre société est en train de vivre une phase déterminante au niveau du comportement du couple et de la famille. Les causes d'un tel phénomène trouvent leurs racines dans une prise de conscience dont le démarrage s'est fait progressivement, mais qui est en train de gagner du terrain dans l'ensemble de la population.

Prise de conscience par beaucoup de familles qu'avoir une fille n'est plus une «malédiction», après y avoir cru pendant longtemps, que la fille doit aller à l'école tout comme le garçon, et qu'une fois devenue femme elle est aussi responsable que l'homme au sein de son foyer et de son pays.

Prise de conscience aussi du fait que le coût de la vie devient de plus en plus cher, que des naissances fréquentes dans le couple déterminent la qualité de la vie de la plupart des ménages et que la santé de la mère se détériore ainsi. Prise de conscience encore, et surtout, qu'aucun facteur d'ordre moral ou religieux n'interdit l'utilisation de moyens de régulation des naissances.

Nous assistons alors à des transformations significatives dans l'organisation de la famille marocaine, exacerbées par un accès de plus en plus facile du couple à l'information.

Les relations époux/épouse et femme/famille sont en train de changer dans le sens d'une plus grande implication du «sexe faible» dans des situations qui le concernent le plus directement tels le choix du conjoint ou le mariage ou la procréation, mais aussi dans la procuration du bien-être de la famille sur les plans tant matériel qu'éducationnel. La

filles va de plus en plus à l'école dont elle gravit les échelons pour aboutir à l'enseignement supérieur. La femme a conquis le marché du travail et se trouve même majoritaire dans certains secteurs.

Elle est en voie d'acquiescer plus d'autonomie et d'assurance en soi. En plus de sa participation à la vie économique, elle commence à s'intéresser à la vie associative et à la vie politique. Elle entend être présente sur la scène où se déroule l'avenir de la nation, même si les pas qu'elle y fait restent timides de par les préjugés qui subsistent encore et le temps que requiert son adaptation à l'exercice de la démocratie.

Nous essayerons dans cette étude d'aborder les relations de genre et leurs effets sur la prise de décision par la femme et ce à travers cinq axes:.

- L'activité économique;.
- La fonction publique;.
- La vie politique;.
- La vie associative;.
- La vie familiale.

## **I. Activité économique.**

Il n'est pas inutile de rappeler quelques caractéristiques socio-démographiques qui permettront de donner une esquisse du contexte dans lequel se trouve la femme en général et la femme active en particulier.

### **A. Caractéristiques socio-démographiques.**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1994 la population féminine représente plus de la moitié de la population totale du Maroc.

**Tableau 1: Répartition de la population par sexe et milieu de résidence en %**

sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	49,7	49,8	49,7
Féminin	50,3	50,2	50,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: Direction de la Statistique, RGPH 1994.

L'évolution de la scolarisation de la fille et sa participation à la vie active ont eu des retombées sur certains indicateurs démographiques comme l'âge au premier mariage, le taux de fécondité et le taux de célibat.

La femme se marie moins jeune (25,8 ans en 1994 contre 23,4 ans en 1987), elle est encore célibataire dans 32% des cas (contre 25,6% en 1982). La prolongation du célibat, devient un phénomène «inquiétant» avec toutes les répercussions que cela peut avoir sur la formation de la famille et sur la prise en charge de la femme non active.

Par ailleurs, plus de 13% de femmes sont veuves ou divorcées (1,8% seulement pour les hommes), portant à plus de 45% la part des femmes non mariées qui sont à la charge de leur parents et proches ou à leur propre charge.

**Tableau 2: Structure de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe en %**

Sexe	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataires	45,4	31,9	38,5
Mariés	52,8	54,8	53,8
Veufs et divorcés	1,8	13,3	7,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: Direction de la Statistique. RGPH 1994.

La femme est de plus en plus appelée à se préparer à toute éventualité à être active et capable de subvenir à ses propres besoins, et à ceux de ses enfants et parents dans beaucoup de cas. On relève en effet que le nombre moyen d'enfants lors de la rupture du premier mariage est de 2,2 dont la garde est assurée à plus de 80% des cas par la mère ou sa famille.

En 1995, la femme s'est déclarée «chef de ménage» pour 15,6% des ménages. De ce fait elle doit assumer les responsabilités liées à cette situation, soit en assurant une bonne gestion des ressources qu'elle trouve à sa disposition, soit en procurant elle-même ces ressources au ménage.

A-t-elle été préparée pour cela sur les plans de l'instruction et de la formation? Si l'écart demeure important en la matière entre garçons filles, des progrès ont été réalisés et l'on enregistre que 62,2% de filles âgées de 7 à 12 ans sont scolarisées et que les taux bruts de scolarisation féminine dans l'enseignement secondaire et supérieur sont 23,5% et 8,6%. Pour les garçons, ces taux sont respectivement de 85%, 27,9% et 11,2%.

Cependant la scolarisation de la fille va de paire avec la persistance de valeurs et de représentations sociales qui s'opposent à toute entrée ouverte du féminin dans l'espace public et à toute révision ou remise en cause de la division sexuelle du travail. Les tableaux ci-dessous montrent que presque 10% des parents sont encore contre la scolarisation de la fille contre environ 2% pour les garçons. Ce phénomène est plus accentué en milieu rural où le problème d'accès à l'école n'est pas perçu de la même façon pour les deux sexes, 34,8% des parents ont déclaré que leurs filles n'ont pas atteint le niveau d'éducation souhaité parce qu'il y avait un manque d'école ou de place, par contre pour les garçons cette raison ne concerne que 23,6 % des cas. En effet, lorsque l'école est loin du village et que les enfants doivent traverser de longues distances pour s'y rendre, les parents acceptent généralement d'envoyer les garçons mais pas les filles.

Le désintéressement des enfants constitue la principale raison pour laquelle les enfants n'ont pas atteint le niveau minimum d'éducation souhaité. Ce phénomène est beaucoup plus accentué chez les garçons.

**Tableau 3: Quelques raisons pour lesquelles les enfants n'ont pas atteint le niveau minimum d'éducation déclaré par leurs parents. en %**

Raison	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Problème d'accès (manque d'école, de place, ...)	4,2	4,6	23,6	34,8
Attitude des parents envers l'école	2,0	6,3	2,6	12,2
Enfants désintéressés ou préfèrent travailler	70,9	61,7	50,3	30,4
Autres raisons	22,9	27,4	23,5	22,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

L'enquête de 1995 a fourni aussi des indications sur les attentes des chefs de familles en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Les réponses diffèrent beaucoup selon le sexe. Les garçons sont généralement scolarisés pour accéder à un travail et acquérir des connaissances. Par contre pour les filles, elles sont envoyées à l'école pour acquérir principalement des connaissances. Ainsi, on remarque que le travail de la femme est encore considéré comme secondaire.

**Tableau 4: Quelques attentes exprimées par les chefs de noyaux concernant la scolarisation en %**

Attentes exprimées par les chefs de noyaux concernant la scolarisation	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Acquisition de connaissances seulement	10,9	84,4	14,1	72,8
Accès au travail seulement	11,1	1,8	11,3	5,5
Acquisition de connaissances et accès au travail	61,0	10,8	49,0	19,0
Autres	7,0	3,0	25,6	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Les données des tableaux ci-dessus confirment que dans la société marocaine la différenciation sexuelle est encore bien ancrée et que l'on considère toujours que la place de la femme est à l'intérieur de la maison et que celle de l'homme est à l'extérieur. Ce qui fait que même instruite

la femme peut encore trouver des obstacles à l'exercice d'une activité hors de son foyer.

## **B. Quelques caractéristiques de l'activité économique.**

Les caractéristiques générales de la femme active se traduisent par un taux brut d'activité de 24,2% contre 52,2% pour l'homme. Il est de 33,4% pour la population féminine âgée de 15 ans et plus et de 79,4% pour la population masculine.

En 1995, en milieu urbain 20,2% des femmes sont actives et 27,8% le sont en milieu rural. Notons par ailleurs que la femme rurale participe aux travaux particulièrement en tant qu'aide-familiale, l'homme se tournant beaucoup plus vers une activité rémunérée.

Considérée sous l'angle de l'éducation, l'activité de la femme se distingue très nettement de celle de l'homme:

Le taux d'activité de la femme s'accroît avec la progression du niveau d'éducation, par contre l'activité masculine connaît une progression quasi-inversée. C'est aux niveaux les plus bas que le taux de cette activité masculine est le plus élevé.

Le chômage est beaucoup plus visible et saisissable en milieu urbain. En milieu rural, il est à considérer avec des réserves à cause de la difficulté à différencier le vrai chômage rural du sous-emploi.

Quelle est la situation de la femme urbaine au chômage?

Là encore il existe une démarcation nette entre les deux sexes en défaveur de la femme qui vit le chômage plus intensément que l'homme quelque soit son niveau d'instruction.

**Tableau 5: Evolution des principaux indicateurs de l'emploi selon le milieu de résidence en %**

Indicateurs	1990-91			1995		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Taux brut d'activité	33,2	43,7	38,8	35,5	40,4	37,9
Taux d'activité de la population âgées de 15 ans et +	48,8	64,8	56,8	51,0	60,6	55,3
Taux de féminisation de la population active	26,8	39,1	34,1	30,4	35,0	32,7

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995;  
D.S. Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1990-91.

**Tableau 6: Taux d'activité selon le niveau scolaire de la population âgée de 15 ans et plus. 1995 en %**

Niveau scolaire	Masculin	Féminin
Aucun niveau	83,0	32,3
Enseignement fondamental	80,3	33,5
Enseignement secondaire	64,6	36,1
Enseignement supérieur	69,6	50,3

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

**Tableau 7: Taux de chômage urbain en 1996 en %**

Sexe	Sans diplôme	Niveau moyen	Niveau supérieur	Ensemble
Masculin	10,4	24,9	19,1	16,1
Féminin	14,0	33,7	34,8	23,6

Source: Direction de la Statistique. Enquête sur la population active 1996.

L'arrivée sur le marché du travail de femmes nouvellement diplômées mérite une attention particulière. Cette catégorie contribue en effet pour près de 45% de la population active féminine en chômage, d'autant plus que la femme rencontre beaucoup plus de difficultés que l'homme à trouver un emploi.

Trois grands secteurs constituent le domaine de «prédilection» de la femme active. Il s'agit de l'agriculture et de la forêt, de l'industrie, et des services personnels et domestiques. Elle y est présente respectivement à hauteur de 48,7%, 27,7% et 9,1% de la population active féminine. Proportions bien plus élevées que celles enregistrées pour l'homme: 40,8%; 11,6% et 3,1%.

Les secteurs du commerce, du bâtiment et travaux publics et des transports et communication restent des secteurs principalement masculins. Ces secteurs emploient respectivement 17%, 8,7% et 3,9% de la population active masculine et 2,9%, 0,3% et 0,5% de la population active féminine.

Si l'on examine la structure de l'emploi selon le statut professionnel, on remarque que malgré les transformations sociales que connaît la société marocaine, la division sexuelle du travail persiste. Le statut d'aide-familiale reste prédominant chez la femme (41,7%), suivi des salariées (29,5%) et des indépendants (15,3%). Les femmes actives qui travaillent à domicile représentent quant à elles 9,2%. Cette situation leur permet généralement de concilier entre une activité rémunératrice et leurs responsabilités familiales. Par contre les femmes employeurs ne représentent qu'une part dérisoire 0,8%. Quant à l'homme, il est principalement salarié (46,7%) et indépendant (27,6%).

**Tableau 8: Emploi selon le statut professionnel en %**

Statut professionnel	Masculin	Féminin	Ensemble
Salariés	46,7	29,5	41,0
Indépendants	27,6	15,3	23,6
Employeurs	4,6	0,8	3,3
Travailleurs à domicile	0,3	9,2	3,2
Aides familiales	16,9	41,7	25,1
Autres	3,9	3,5	3,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate donc que la femme participe, tout comme l'homme, à l'activité économique en tant qu'indépendante, employeur ou travailleur à domicile, dans de très faibles proportions certes, mais cette situation peut s'améliorer si elle trouve plus de facilités sur les plans financiers, juridiques et réglementaires.

Tous les secteurs ont été investis par la femme sous ces statuts professionnels, qu'elle soit citadine ou rurale, et dont l'étude des caractéristiques mettra en évidence sa participation à la prise de décision en tant que femme entrepreneur.

### **C. Caractéristiques des chefs d'entreprises.**

Jusqu'au début des années 70, la femme marocaine travaillait surtout à domicile. A partir des années 70-80, l'on assiste à l'émergence de nouvelles activités féminines notamment à caractère associatif ou scientifique (associations de défense et de promotion de la femme, groupe d'études sur la condition féminine, etc.). Ces activités ont offert à la femme un cadre pour s'exprimer et échanger les idées et les expériences dans plusieurs domaines. La femme a commencé alors à prendre des risques et à s'aventurer dans des activités extra-domestiques qui étaient spécialement masculines. Et ce sont là des qualités qui caractérisent l'entrepreneur.

Auparavant, réservé exclusivement aux hommes, l'entrepreneuriat est devenu aussi féminin. Etre entrepreneur nécessite un pouvoir de prise de décision pour la création d'un produit duquel on escompte tirer profit.

Ce pouvoir peut être induit par l'apport de capitaux matériels ou intellectuels. Capitaux dont la femme n'est pas dépourvue et qu'elle a pu mettre en valeur depuis longtemps déjà avant d'investir l'entrepreneuriat «moderne».

L'entreprise était souvent de caractère familial et ne regroupait que les hommes. L'entrée de la femme intervenait suite à une décision du père d'associer sa fille à ses affaires ou à la suite d'un héritage ou encore d'un mariage.

A défaut d'étude détaillée sur la femme entrepreneur, nous nous référons aux résultats de l'enquête nationale sur la famille de 1995 qui fournit quelques informations sur la participation de la femme à l'activité économique en général et sur sa participation en tant qu'employeur.

### 1. La femme employeur.

La proportion des femmes employeurs reste très faible puisque moins d'une femme sur 100 femmes actives a ce statut (0,8%). Pour les hommes cette proportion est de 4,6%.

Etre employeur signifie assumer des responsabilités et nécessite des capacités de gestion et une mobilisation permanente. En contrepartie, ce statut confère à la personne une autonomie et une certaine satisfaction.

Cependant même si les femmes représentent presque 33% de la population active, les femmes employeurs ne représentent que 5% de l'ensemble des employeurs. Le tableau ci-après synthétise la structure des employeurs:.

**Tableau 11: Structures des employeurs selon le sexe et le secteur d'activité en %**

Nature de l'activité	Masculin		Féminin		Ensemble	
Agriculture, élevage, pêche	97,3	(57,9)	2,4	(30,0)	100,0	(56,5)
Commerce	97,8	(12,0)	2,2	(5,0)	100,0	(11,6)
Autres services	92,6	(13,3)	7,4	(20,0)	100,0	(13,7)
Industrie, mines, énergie	90,6	(7,7)	9,4	(15,0)	100,0	(8,1)
Bâtiment et travaux publics	94,4	(4,5)	5,6	(5,0)	100,0	(4,6)
Artisanat	63,6	(1,9)	36,4	(20,0)	100,0	(2,8)
Transport et communication	100,0	(2,1)	0,0	(0,0)	100,0	(2,0)
Autres activités	66,7	(0,5)	33,3	(5,0)	100,0	(0,8)
Ensemble	94,9	(100,0)	5,1	(100,0)	100,0	(100,0)

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate que la femme est employeur principalement dans l'agriculture, l'artisanat et les services. Le secteur de l'industrie vient en quatrième position.

Si en milieu rural la femme propriétaire qui emploie du personnel se trouve seulement dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, en milieu urbain elle est présente dans la plupart des secteurs (à part le

secteur des transports et communication) et elle est même entrée dans des secteurs qui étaient réservés au masculin, tels que l'industrie et les services. Pour ce dernier secteur, on assiste à l'entrée d'une élite jeune qui travaille généralement dans les professions libérales (médecin, pharmacien, avocat, etc.).

Comment la femme accède-t-elle au statut d'entrepreneur?.

**Tableau 12: Structure des «employeurs» dans l'agriculture selon l'état matrimonial et le mode d'accès: milieu rural en %**

	Masculin	Féminin
<b>Mode d'accès</b>		
Activité montée	36,1	-
Activité héritée	58,3	100,0
Autres	5,6	-
Ensemble	100,0	100,0
<b>Etat matrimonial</b>		
Célibataire	1,5	16,6
Marié	98,5	66,7
Veuf et divorcé	-	16,6
Ensemble	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

En milieu rural, l'ensemble des femmes employeurs dans l'agriculture sont devenues propriétaires suite à un héritage (58,3% pour les hommes). Par contre, pour le secteur de l'artisanat, elles ont toutes montées leur entreprise.

En milieu urbain, l'ensemble des femmes entrepreneurs dans l'industrie et le commerce ont monté leur activité. Ceci dénote un certain changement dans les mentalités; la femme commence donc à sortir aux cotés de l'homme, à créer son entreprise, à employer et gérer du personnel.

Cependant, on constate que les secteurs dans lesquels la femme s'aventure sont encore assez limités. Par exemple pour l'industrie, elle est principalement dans le textile (la confection).

Pour dégager d'autres caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin, nous allons nous référer à une enquête réalisée en 1995<sup>1</sup> auprès de 541

<sup>1</sup> Bihaj, A., Cherif Haouat, H. et Jammari, A., L'entrepreneuriat féminin au Maroc, mémoire pour l'obtention du diplôme du cycle supérieur de gestion, I.S.C.A.E., Casablanca, 1995.

entreprises<sup>2</sup>. Ainsi, il ressort de la dite enquête que l'entreprise féminine est surtout de petite taille (38% ont moins de 10 salariés et 29,2% ont entre 10 et 50 salariés), que la société anonyme prédomine (84,1%) et que la majorité des entreprises ont été créées après 1976 (78,8%).

D'un échantillon de 100 entreprises, dont 65% résident à Casablanca, 11% à Rabat, 11% à Marrakech, 7% à Agadir et 6% à Meknès, il a été extrait les informations suivantes sur la femme entrepreneur:

- 80% ont entre 20 et 39 ans;
- 58% ont un niveau d'instruction du secondaire et technique;
- 42% ont un niveau d'instruction du supérieur;
- 75% ont déjà eu une expérience professionnelle;
- 10,6% voulaient lancer un défi;
- 17% voulaient devenir femmes d'affaires;
- 95% ont des associés qui sont dans la plupart des cas des membres de la famille;

Les principales sources de financement sont:

- Le prêt bancaire: 51,6%;
- L'épargne: 32,2%;
- Le prêt familial: 9,6%.

Ces données intéressent toutefois une toute petite catégorie de femmes employeurs dans certaines branches de l'industrie et des services (confection, tourisme, import-export, etc.). Les secteurs informel, artisanal, petit commerce, etc. sont très féminisés et on ne dispose que de très peu d'informations à leur sujet. Aussi nous tournons-nous vers l'enquête nationale sur la famille 1995 qui fournit quelques informations sur les indépendants et les travailleurs à domicile, sans oublier les aides-familiales qui, même sans être les propriétaires directs de l'entreprise, possèdent un certain pouvoir de décision. C'est pourquoi nous allons en donner quelques caractéristiques dans ce chapitre.

---

<sup>2</sup> Ces entreprises, toutes en milieu urbain, ne touchent pas le petit commerce, les couturières, le secteur informel, les entreprises artisanales, les professions libérales, les établissements de formation et écoles privées. 703 femmes participent au capital ou en détiennent la totalité, dont 50,4% dans l'industrie (62% dans le textile); 46,8% dans les services et 2,8% dans l'agriculture et la pêche.

## 2. La femme aide-familiale.

C'est le statut professionnel qui prédomine chez les femmes: 41,7% de femmes actives sont aides-familiales contre seulement 16,9% pour les hommes.

On les retrouve surtout en milieu rural où elles constituent 67% de la population active féminine (28,5% pour les hommes). C'est un fait bien connu, la femme peut travailler dans ce cas en même temps chez elle pour effectuer les travaux domestiques et sur l'exploitation familiale.

En milieu rural, elle est aussi aide-familiale dans l'artisanat où dès son jeune âge elle aide aux travaux de la laine, de la vannerie, de la poterie, etc. En milieu urbain, outre ces secteurs d'activité, elle aide comme vendeuse, comptable, etc.

**Tableau 9: Activité selon le statut d'aide-familiale en %**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	4,3	5,7	4,7
Rural	28,5	67,0	42,2
Ensemble	16,9	41,7	25,1

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On pourrait, à première vue, penser que l'aide-familiale ne fait qu'exécuter un travail sous la supervision du père, de la mère, du frère ou autres à l'intérieur d'une entreprise familiale.

L'aide-familiale constitue un maillon de la chaîne dans l'engrenage de l'entreprise, de quelque importance que ce soit, maillon d'antan plus précieux qu'il est «gratuit», sans charges sociales réglementaires obligatoires, toujours disponible, ayant pour principal souci le développement de «son» entreprise, car le développement de l'activité de l'entreprise familiale, c'est aussi l'augmentation du mieux-être de tous les membres de la famille.

Le chef d'entreprise ne peut trouver mieux motivé qu'une aide-familiale. Ce n'est cependant pas une règle générale, beaucoup d'aides-familiales sont désintéressées par leur travail lorsque les conditions favorables ne leur sont pas assurées.

Ainsi l'aide-familiale peut devenir un élément essentiel que l'entrepreneur doit ménager et consulter avant toute prise de décision. Son avis est pris en compte et son pouvoir consolidé.

De son côté, cette activité lui permet d'acquérir de l'expérience et de constituer dans de nombreux cas un tremplin vers le statut d'associé ou de patron. Ceci est valable aussi bien pour l'homme que pour la femme avec toutefois une nuance concernant celle-ci, surtout en milieu rural où elle reste le plus souvent aide-familiale jusqu'à la fin de ses jours. La prise de décision, même virtuelle ou de façade vis-à-vis des habitants du douar, étant attribuée à ses descendants mâles quand bien même elle hérite de son époux.

Or, dans des tribus la femme n'héritait même pas. Phénomène qui se perpétue par le fait que la femme renonce parfois de son plein gré à l'héritage au profit de ses descendants ou de ses collatéraux sous la tutelle et la protection desquels elle se trouvera une fois divorcée ou veuve sans enfants mâles. Elle se constitue ainsi une sorte d'assurance divorce ou veuvage, mais évite aussi et surtout d'être rejetée par les siens avant même d'avoir besoin d'eux, car hériter pour une femme c'est se couvrir d'opprobre.

On note cependant que 10,1 % des indépendants dans le secteur agricole, d'élevage et de pêche sont des femmes, elles sont aussi présentes dans d'autres secteurs avec des poids plus ou moins importants.

### **3. La femme indépendante.**

Une proportion de 15,3% de la population active féminine est indépendante. Ce statut permet à la femme de bénéficier d'une autonomie et de se dégager de beaucoup de contraintes notamment celles de type institutionnelles ou organisationnelles. Elle ne subit pas les directives d'un supérieur hiérarchique par exemple. Elle n'a relativement pas de contrainte de temps non plus. Elle peut travailler deux heures comme elle peut travailler vingt heures par jour selon sa disponibilité. Elle peut moduler son rythme de travail ou se faire remplacer en cas d'empêchement.

Ces aspects relatifs à l'activité indépendante constituent un avantage pour la femme et pour les membres de son ménage et plus particulièrement son époux dont la «dignité» est mieux préservée ainsi.

Comme il fallait s'y attendre, 85% de artisans indépendants sont des femmes et 50,5% des actives indépendantes se trouvent dans le secteur de l'artisanat, secteur où le travail à domicile reste encore important et constitue une tradition très ancienne qui valorise la femme et l'homme depuis des siècles.

D'une activité d'auto-utilisation, l'artisanat à domicile s'est transformé en activité génératrices de revenus et d'ascension sociale. La femme ne dépend plus entièrement de son mari sur le plan matériel.

La femme artisanne a acquis beaucoup de savoir-faire dans certains domaines réputés féminins tel que le filage, le tissage, la broderie, la couture ou la coiffure et l'esthétique. Avec l'apparition de nouvelles valeurs, la femme a pu sortir ouvrir un local où elle a développé ses méthodes de travail et ses moyens de production.

**Tableau 9: Structures des indépendants selon le sexe et la branche d'activité en %**

Nature de l'activité	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculture, élevage, pêche	89,9	10,1	100,0
	(58,3)	(26,3)	(51,9)
Commerce	91,3	8,7	100,0
	(22,2)	(8,5)	(19,5)
Autres services	83,1	16,9	100,0
	(9,4)	(7,7)	(9,1)
Industrie, mines, énergie	67,8	32,2	100,0
	(2,4)	(4,6)	(2,8)
Bâtiment et travaux publics	96,7	3,3	100,0
	(1,9)	(0,3)	(1,6)
Artisanat	15,0	85,0	100,0
	(2,9)	(50,5)	(11,8)
Transport et communication	98,6	1,4	100,0
	(2,3)	(0,1)	(1,9)
Autres activités	71,2	28,8	100,0
	(1,2)	(2,0)	(1,4)
Ensemble	80,1	19,9	100,0
	(100,0)	(100,0)	(100,0)

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate en effet que la proportion la plus élevée d'indépendants de sexe féminin, après l'artisanat, est celles enregistrée au niveau de l'industrie. Les mines et l'énergie n'étant à citer que pour mémoire.

Toutefois, si 32,2% des indépendants dans l'industrie sont des femmes, seulement 4,6% du total des femmes indépendantes se trouvent dans ce secteur. Pour les hommes, ces taux sont respectivement 67,8% et 2,4%. Ce qui signifie qu'il reste beaucoup à faire encore pour la femme dans ce domaine où elle a commencé à avoir un pouvoir de décision.

Cependant, il est à signaler que pour l'industrie être indépendant signifie diriger une activité de petite taille. Pour ces secteurs on constate que l'homme est plutôt employeur qu'indépendant (90% des employeurs dans l'industrie sont de sexe masculin), donc il gère des activités plus importantes.

Viennent ensuite les secteurs des services et du commerce où la femme indépendante est mieux représentée (16,2% de l'ensemble des femmes indépendantes), l'économie informelle ayant son creuset dans ces activités généralement à faible potentiel intellectuel, à faible qualification et aussi à faible investissement.

Travailler pour son propre compte dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a-t-il une grande signification pour la femme?.

Avec une proportion supérieure à 10% de l'ensemble des indépendants dans ce secteur, nous ne pouvons que mettre en évidence une telle activité où la femme est souvent perçue comme aide-familiale seulement.

Le tableau ci-dessous fournit des indications quant aux modes d'accès de la femme au statut d'indépendant dans ce secteur.

**Tableau 10: Structure des activités indépendantes dans l'agriculture selon le mode d'accès en % en milieu rural**

	Masculin	Féminin
<b>Mode d'accès</b>		
Activité montée	46,8	48,0
Activité héritée	45,8	43,0
Autres	7,5	9,0
Ensemble	100,0	100,0
<b>Etat matrimonial</b>		
Célibataire	4,7	5,0
Marié	93,8	47,0
Veuf	1,3	44,0
Divorcé	0,2	4,0
Ensemble	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate que 48% des femmes «indépendants» ont monté leur activité elles mêmes, et 43% l'ont hérité. Ces taux ne sont pas très différents pour les hommes. Ils est à signaler par ailleurs que pour le secteur de l'artisanat, plus de 3 indépendants sur 4 ont monté leur activité, ceci aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

La femme exploitant agricole rurale est à majorité responsable de sa famille, 51% se sont déclarées chefs de ménage.

On remarque que 47% des femmes propriétaires exploitants sont mariées. Ceci dénote d'un changement dans le comportement des familles rurales.

L'une des principales raisons qui sont à l'origine de cette situation serait l'émigration des hommes vers d'autres contrées, ce qui a amené les femmes, en l'absence d'un tuteur, à prendre la responsabilité de l'exploitation et de la famille.

#### **4. Les facteurs de blocage à la création de l'entreprise.**

Ils sont de plusieurs ordres, mais les plus importants relèvent du domaine économique et financier et de celui des valeurs culturelles et règles sociales. Ceux d'ordre juridique et réglementaire ont été aplanis après les réformes opérées récemment.

##### **a) Les facteurs d'ordre économique et financier.**

La femme entrepreneur est en général responsable de petits projets. Ce qui signifie que les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas de monter une grosse affaire et que son entreprise peut être toujours sous la menace de disposition du fait du manque de liquidité.

Où commence la vraie entreprise et où s'arrête le petit projet? Doit-on se baser uniquement sur le nombre d'emplois créés ou sur celui du chiffre d'affaires réalisé? Toujours est-il que les statistiques sur les entreprises féminines sont très fragmentaires et ne permettent pas de donner une vision globale sur le sujet.

Est-il juste de s'intéresser seulement aux «vraies» entreprises et d'ignorer celles qui consistent à vendre des pois-chiches trempés ou des crêpes par exemple?.

C'est là tout un problème lié aux statistiques sur le secteur informel qui pourtant constitue une source de revenu pour la majorité des femmes actives, et même des hommes.

Une enquête sur la femme et l'entreprise réalisée en 1992 par le Laboratoire de Recherches Sociologiques (LRS) de la faculté des lettres et des sciences humaines de Ben Msik à Casablanca auprès de 102 femmes entrepreneurs et 401 femmes cadres a permis d'identifier un certain nombre de facteurs de blocage à la création d'entreprises par les femmes.

Le manque de moyens de production constitue le principal obstacle à la création d'entreprises féminines qui se basent encore, en priorité, sur l'auto-financement et le financement familial.

**Tableau 13: Les sources de financement des entreprises féminines en % des citations**

Sources importantes	1 <sup>ère</sup> source	2 <sup>ème</sup> source	3 <sup>ème</sup> source	Total
Auto-financement	40,2	20,5	11,7	72,5
Financement familial	37,2	17,6	3,9	58,8
Crédits bancaires	11,7	15,6	14,7	42,2
Apports des actionnaires	8,8	9,8	4,9	23,5
Leasing	0,0	3,9	5,8	9,8
Autres	1,9	0,9	2,9	5,8

Source: Enquête «Femmes et entreprises» 1992.

La même source révèle que 14% des entreprises féminines sont le fruit d'un héritage. La femme est relativement peu présente sur le plan de la finance.

Elle se heurte à des difficultés pour trouver un local, à constituer un bon dossier et à avoir une autorisation administrative.

Trouver des clients et des fournisseurs et lier des transactions claires et bien définies avec eux est moins aisé lorsqu'on est une femme. Le problème de la maîtrise de la technologie n'est pas des moindres compte tenu du retard dans la fonction de la femme dans le domaine.

**Tableau 14: Obstacles d'ordre économique et financier**

Obstacles d'ordre économique et financier	Pourcentage des citations
Trouver un local	37,2
Autorisation administrative	36,6
Trouver des clients	18,6
Constitution du dossier	17,6
Banques	15,6
Fournisseurs	14,7
Montage financier	8,8
Technologie	4,9

Source: Enquête «Femmes et Entreprises» 1992.

**b) Les obstacles provenant des coutumes et traditions.**

Ceux qui viennent au premier rang sont relatifs à l'autorisations familiale et maritale. Si sur le plan législatif et réglementaire ce problème n'existe plus, la réalité est toute autre. Aucune femme ne peut aller contre les interdits du père, du frère ou du conjoint sans s'attirer leur courroux. Les conséquences peuvent être très fâcheuses, la femme se retrouvant maudite par les parents ou répudiée par le mari. En 1992, 5,8% des

citations selon l'enquête «femmes et entreprises» se rapportent à l'obstacle «autorisation familiale» et 4,9% à l'autorisation maritale.

Le plus grave est le fait qu'une discrimination sexuelle existe encore au désavantage de la femme.

**Tableau 15: Discrimination sexuelle rencontrée par les femmes lors de la création d'entreprises.**

	% des citations
Lieux de discrimination	17,6
Administration	16,6
Clients	13,7
Employés	11,7
Fournisseurs	10,7
Banquiers	10,7

Source: Enquête «femmes et entreprises» 1992.

Victime de discrimination, sous les ordres de la famille et du mari, la femme se fait surtout conseiller lors de la prise de décision par son entourage immédiat, mais aussi par d'autres entrepreneurs et des banquiers.

**Tableau 16: Les conseillers des femmes entrepreneurs**

Conseillers	% des citations
Mari	54,9
Membres de la famille	48,0
Autres entrepreneurs	41,1
Banquiers	21,5
Avocats	10,7
Bureaux d'études	8,8
Autres	25,4

Source: Enquête «femmes et entreprises» 1992.

L'esprit d'entreprendre est toutefois bien ancré chez la femme, même si elle est cadre en fonction. En effet, 47,8% des femmes cadres enquêtées veulent créer leurs propres entreprises. La majorité néanmoins (52,2%) n'ont pas ce désir pour plusieurs raisons.

**Tableau 17: Raisons avancées par les femmes cadres qui ne désirent pas créer leurs propres entreprises.**

Raisons	% des citations
Manque de financement	69,8
Pas eu l'idée	49,5
Manque de garanties	39,6
Préfère la sécurité du salariat	34,9
Peur de l'aventure	31,4
Méconnaissance des procédures	19,8
Blocage du mari ou de la famille	14,2
Crainte de l'espace en majorité masculin	9,4
Ce n'est pas un travail pour la femme	5,2

Source: Enquête «Femmes et entreprises» 1992.

## II. Fonction publique.

Entrepreneur, la femme a souvent une attitude mitigée lors de la prise de décision à cause de contraintes de plusieurs sortes. Fonctionnaire, elle est surtout classée aux échelons inférieurs et n'accède que rarement aux postes de responsabilité. Mais malgré cela, elle est présente; elle veut arriver et se prouver à elle-même et aux autres qu'elle peut faire beaucoup de choses. C'est pourquoi, elle s'investit plus que l'homme dans son travail.

La femme active marocaine se retrouve à hauteur de 8,2% dans les secteurs de l'administration publique et les collectivités locales, et dans les établissements publics et semi-publics. Cette proportion est de 13,9% pour l'homme.

Les statistiques disponibles concernent le personnel payé par la Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions (DRPP) du ministère des finances en 1996.

**Tableau 18: Le personnel de l'Etat en 1996**

	Total	%	Dont titulaires	%
Masculins	282 232	68,0	258 268	68,8
Féminins	132 341	32,0	117 068	31,2
Ensemble	414 573	100,0	375 336	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

Féminisée à 32%, la fonction publique offre certainement à la femme un lieu de travail sûr, où elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'homme, et où elle n'est pas sous l'autorité absolue d'un responsable et les abus que peut entraîner un tel pouvoir.

Pour mieux cerner le degré d'importance des responsabilités qu'assume la femme fonctionnaire, nous allons d'abord la situer, dans les grands lignes, à l'intérieur de la fonction publique.

### **A. Les principales caractéristiques de la femme fonctionnaire.**

la population féminine fonctionnaire est en plein force de l'âge. La proportion des femmes âgées de moins de 44 ans est de 83%. Cette proportion est de 71% pour les hommes.

La femme est entrée dans l'administration plus tardivement que l'homme. Ce sont les générations les plus jeunes qui ont eu accès à l'éducation qui ont pu intégrer la fonction publique. En effet, les femmes représentent 37% des fonctionnaires âgés de moins de 40 ans, alors qu'elles ne représentent que 18% de ceux âgés de 50 ans et plus.

La femme fonctionnaire est mariée à hauteur de 57%, et célibataire dans 37,6% des cas.

Les données du tableau ci-dessous confirment l'entrée tardive de la femme, relativement à l'homme, dans l'administration. 5,1% des femmes fonctionnaires ont une ancienneté supérieure à 30 ans. Cette proportion est de 10,2% pour les hommes. Cependant 2 femmes fonctionnaires sur 3 ont une ancienneté de 10 à 20 ans. Durée suffisante pour préparer les cadres parmi elles à prendre des postes de responsabilités.

Un effectif de 841 femmes sur 132341 perçoit un salaire net supérieur à 8300 dh par mois, soit 0,6%. Pour les hommes, ce taux est de 2,7%. En moyenne le salaire reçu par les fonctionnaires hommes est supérieur à celui des femmes fonctionnaires, presque 82% des femmes perçoivent un salaire annuel inférieur à 40 000 dh, pour les hommes cette proportion est d'environ 67%.

**Tableau 19: Personnel de l'Etat selon le sexe et l'âge  
1996 en %**

	Moins de 30 ans	30 à 44 ans	45 ans & +	Total
Masculin	9,6	61,4	29,0	100,0
Féminin	10,3	72,5	17,2	100,0
Ensemble	9,8	64,3	25,2	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

**Tableau 20: Personnel de l'Etat selon l'état matrimonial en 1996 en %**

	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Masculin	23,5	75,6	0,8	0,1	100,0
Féminin	37,6	57,0	4,4	1,0	100,0
Ensemble	28,0	69,7	1,9	0,4	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

**Tableau 21: Ancienneté dans l'administration 1996 en %**

	Moins de 10 ans	10 à - 20 ans	20 à - 30 ans	30 ans &+	Total
Masculin	32,1	38,8	19,0	10,2	100,0
Féminin	36,3	42,7	15,9	5,1	100,0
Ensemble	33,4	40,0	18,0	8,5	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

**Tableau 22: Personnel de l'Etat selon les tranches de salaire annuel net**

	moins de 20000 Dh	20000 à - 40000 Dh	40000 à - 60000 Dh	Plus de 60000 Dh	Total
Masculin	14,6	52,7	23,3	9,4	100,0
Féminin	19,5	62,2	14,6	3,7	100,0
Ensemble	16,1	55,8	20,5	7,6	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

**Tableau 23: Effectifs en 1996**

	Education Nationale	%	Santé Publique	%	Enseignement Supérieur	%
Masculin	159158	67,3	21523	54,6	12127	67,1
Féminin	77273	32,7	17900	45,4	5937	32,9
Ensemble	236425	100,0	39423	100,0	18064	100,0

Source: DRPP, Ministère des Finances.

Du point de vue du nombre, on trouve en tête le Ministère de l'Education Nationale, suivi par ceux de la Santé Publique et de l'Enseignement Supérieur.

D'autres ministères sont aussi féminisés à un degré relativement élevé, avec des effectifs certes moins importants que ceux des trois ministères précédents:

- Jeunesse et Sports: 2346 femmes ou 41,8%.
- Communication: 236 femmes ou 34,9%.
- Intérieur: 3491 femmes ou 26,7%.
- Finances: 4743 femmes ou 26,2%.
- Travaux Publics: 1930 femmes ou 18,8%.

## **B. Les postes de responsabilité et la femme fonctionnaire.**

### **1. Le grade de la femme fonctionnaire.**

Nous allons essayer dans cette partie de prendre en compte les catégories de personnel administratif, technicien et ingénieur, telles que fournies par la DRPP du ministère des Finances, pour dégager celles qui sont habituellement susceptibles d'être éligibles aux postes de responsabilités, en dehors des fonctions propres à la santé et à l'enseignement.

**Tableau 26: Classement de certains fonctionnaires<sup>3</sup> de l'Etat selon les échelles de rémunération en 1996 en %**

Echelles	Masculin	Féminin	Ensemble
1 à 6	78,0	22,0	100,0
8 à 10	77,0	23,0	100,0
11 & +	86.6	13.4	100.0

Source: DRPP, ministère des Finances.

Dans la force de l'âge, assez ancienne dans la fonction publique, la femme fonctionnaire se trouve encore en majorité classée dans les échelles de rémunération inférieurs.

Sa situation connaît certes des améliorations au fil des années, mais cette évolution se fait très lentement. En 1996, 13,4% des fonctionnaires de l'échelle 11 et plus étaient de sexe féminin. Celles ci peuvent-elles accéder aussi facilement que l'homme aux postes de responsabilité?.

### **2. La femme fonctionnaire aux commandes des affaires publiques.**

A partir de quelle fonction peut-on parler réellement de prise de décision?.

L'expérience prouve qu'au dessous du cadre de Directeur, la prise de décision commence à s'effriter. Les chefs de divisions et de services participent toutefois à la prise de décision et veillent à sa concrétisation et à son exécution.

---

<sup>3</sup> Personnel administratif, techniciens et ingénieurs

**Tableau 27: Les postes de responsabilité par sexe: 1996**

Postes de responsabilité	Masculin	Féminin	Ensemble
Directeur	321	9	330
Chef de division	838	39	877
Chef de service	2199	163	2362

Source: DRPP, Ministère des Finances.

On remarque que seules moins de 3 directeurs sur 100 sont de sexe féminin; pour les chefs de divisions, les femmes représentent 4% et pour les chefs de services 7%.

Il est à noter que sur les 9 femmes directeurs 6 sont dans les ministères à caractère social tels que les ministères de l'enseignement, l'emploi, la santé, l'environnement, et au ministère des affaires étrangères. Par contre il n'y a pas de femme directeur dans les ministères à caractère économique et financier. La femme est-elle incapable de gérer de tels secteurs?.

Restera-t-elle toujours confinée dans le domaine social qui, il y a longtemps, était considéré comme plus accessible à la femme et relativement plus facile à gérer?.

Etant donné la forte présence de la femme fonctionnaire dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, nous allons essayer de faire apparaître ici l'importance de la fonction d'enseignant et de médecin où les femmes sont très présentes. De part leur rôle de formation des générations et de la préservation de leur santé, cette catégorie de fonctionnaires ne peut que participer à la prise de décision.

Pour communiquer avec les élèves et les étudiants et leur inculquer l'éducation nécessaire, il faut tout un savoir faire et une grande responsabilité. Il faut pouvoir prendre la décision qu'il faut au moment propice pour corriger les déviations éventuelles chez l'enseigné.

Les contacts médecin-malade ne manquent pas moins d'initiatives et de prise de décision à plusieurs niveaux.

**Tableau 24: Effectif des enseignants en 1996**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Instituteur	77 704	41 002	118 706
Professeur 1 <sup>er</sup> cycle	36 781	17 578	54 359
Professeur 2 <sup>ème</sup> cycle	24 994	9 444	34 438
Assistant faculté	185	104	289
Maître assistant	4 033	1 431	5 464
Maître de conférence	826	120	946
Professeur enseignement supérieur	1 252	159	1 411

Source: DRPP Ministère des Finances.

Concernant le ministère de la Santé Publique, les effectifs en 1996 sont les suivants:.

**Tableau 25: Effectifs de certains cadres de la santé publique**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Médecins	2 189	1 009	3 198
Assistants, professeurs, psychologues	583	267	850
Dentistes	11	25	36
Pharmaciens	5	6	11

Source: DRPP, Ministère des Finances.

On constate que la femme est très bien représentée dans le domaine de la santé publique, et aux cadres les plus élevés.

### **III. Genre et pouvoir politique.**

La définition classique du pouvoir le limite au champ politique c'est-à-dire aux institutions de pouvoir telles que les institutions politiques de l'état et néglige les pratiques sociales attribuées à l'espace privé.

Si on se limite à cette définition, on constate que partout dans le monde on note une faible participation des femmes dans la vie politique. L'Union Internationale des Parlements, qui compte 112 parlements sur 145 a estimé la proportion des femmes parlementaires à 14,6% en 1988 et 12,7% en 1989<sup>4</sup>, seulement 5 parlements dont la proportion de femmes dépasse 30%. Partout, les hommes monopolisent le champ politique. La faible représentativité des femmes dans les sphères de la décision politique n'est pas un phénomène spécifique au Maroc, il demeure un phénomène universel et concerne aussi les sociétés où les femmes ont réalisé des avancées notables. Cependant, tous les indicateurs montrent qu'il se pose de façon beaucoup plus accentuée au Maroc.

<sup>4</sup> Al Alam, n° 14270, 27 août 1989, p. 1. Cité par Moussadeq R., la femme et la politique, Ed. Toubkal., Casablanca, 1990. p. 7.

Même si la femme marocaine a participé depuis très longtemps à la décision politique, elle n'arrive pas encore à atteindre un niveau de participation qui répond à ses aspirations.

Il ne serait pas inutile ici de citer quelques exemples de femmes qui avaient joué dans l'histoire du Maroc des rôles très importants dans la gestion des affaires politiques. Elles n'étaient qu'épouses ou mères du décideur «mâle» mais elles avaient participé à la décision politique; il s'agit notamment de:

- Zinab Al Nafzâwiya (464 H), épouse de Youssef Ben Tachfine, qui l'a aidé effectivement pour qu'il s'impose comme le vrai fondateur de la dynastie Almoravide;
- Assayyida Al Hura qui a exercé son pouvoir sur une partie du Nord du Maroc (1510-1542), elle était la femme du sultan Wattassid Ahmed;
- Khnata bent Bakr, épouse de Moulay Ismaïl, mère de Abdellah et Grand mère de Sidi Mohammed Ben Abdellah, qui a joué un rôle très important à un moment où le Maroc s'est trouvé très déchiré après la mort du Roi Moulay Ismaïl.

De même, depuis le début du protectorat, la femme marocaine a participé de façon très active à la résistance. Elle a joué des rôles importants dans le support logistique de la résistance, elle a participé à des manifestations, au transport des armes, elle faisait partie d'organisations secrètes. Il y avait même une femme parmi les signataires du «manifeste de l'indépendance» présenté par les nationalistes en 1944.

En 1995, pour la première fois une femme est nommée au poste de Haut Commissaire aux Handicapés. En 1997, 4 femmes sont nommées dans des postes de Secrétaires d'Etat dans un gouvernement de transition. En 1998, le Maroc connaît des changements importants dans sa donne politique. Parmi l'équipe du nouveau gouvernement qui vient d'être formé dans le cadre de l'alternance, il y a 2 femmes dans des postes de Secrétaires d'Etat (au lieu de 4 dans le gouvernement précédent). Et jusqu'à maintenant aucune femme n'a occupé le poste de Ministre ou de Secrétaire Général de ministère. De même au niveau du pouvoir régional, il n'y a pas de femme gouverneur.

Au niveau mondial, à part quelques pays nordiques où la part des femmes dans le gouvernement dépasse les 25%, dans les autres pays elle est très en deçà de 20%. En 1993 cette part était par exemple de 10% en France, 11% en Espagne, 10% au Portugal, 12% en Italie, etc.

Dans la plupart des pays africains, la femme a pu accéder aux fonctions gouvernementales beaucoup plus tôt qu'au Maroc. En 1994, seuls 5 pays africains n'avaient pas de femmes dans leurs gouvernements.

En Tunisie, en 1989 une femme a occupé le poste de Secrétaire d'Etat, une deuxième femme a été nommée en 1992 et une troisième est nommée en 1993 Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre chargée de la femme et de la famille. Un poste de conseillère auprès du Président de la République chargée des affaires de la femme a également été créé.

Dans d'autres pays africains tels que l'Algérie, le Mali ou le Sénégal des femmes ont occupé des postes ministériels avant 1990.

Au Maroc, l'exercice des droits politiques pour les femmes se résume dans le droit de vote alors que le droit de citoyenneté suppose la participation aux consultations à la fois en tant qu'électeur et candidat. La faiblesse voire la régression de la participation aux consultations populaire pose le problème quant à sa relation avec la marginalisation sociale.

Dans le champ politique «ce sont les hommes qui ont défini l'espace politique et tracé la ligne de partage pour la détermination du pouvoir en démocratie, cloîtrant les femmes du non pouvoir, conformément à la répartition classique des rôles»<sup>5</sup>, elles se trouvent ainsi marginalisées et exclues des sphères du pouvoir; elles deviennent des citoyennes sans pouvoir effectif, en raison d'une représentation suivant laquelle elles seraient des êtres non aptes à la gestion des affaires politiques.

Bien que les femmes participent aux consultations politiques depuis 1960, leur présence est symbolique au niveau des instances politiques (partis, collectivités locales, parlement, hiérarchie administrative,...).

Si dans le champs politique, la constitution reconnaît aux femmes les mêmes droits que les hommes, d'autres textes consacrent leur infériorité sur le plan économique, social et juridique. Cette marginalisation est aussi d'ordre historique, au début du siècle «la société, à majorité rurale (plus de 90%), confrontée à de nouvelles valeurs et maîtrisant mal le processus de son évolution, prend les femmes

---

<sup>5</sup> Alami-M'chichi H., «la féminisation du politique» in Prologues, n° 9/Mai 1997. p. 8.

en otage»<sup>6</sup>, ensuite les mouvements réformistes vont axer leurs revendications sur la sauvegarde de l'identité pour contrecarrer l'occupation. Paradoxalement, c'est pendant les premières années du protectorat que les femmes «sont engagées dans le travail salarié, mais elles ont aussi emprunté les chemins de l'école»<sup>7</sup>. Ensuite, on assista à l'émergence de certaines revendications, portant sur le droit à l'instruction, à la création de structures féminines satellites des partis de l'Istiqlal et du Parti de la démocratie et de l'Indépendance.

Le mouvement national a revendiqué l'émancipation de la femme notamment en lui octroyant des droits politiques, mais cet octroi des droits obéissait à des considérations faisant des femmes un instrument de lutte pour le pouvoir politique.

L'avènement de l'indépendance, n'a pas eu d'effets notables sur le statut des femmes. Car, bien que les femmes participent aux consultations populaires depuis 1960, cette marginalisation apparaît comme le prolongement d'une forme ancienne de la pratique politique au Maroc. En effet la femme n'a jamais participé aux décisions de la Jemaâ en pays de coutume et son apparition devant cette instance ne pouvait avoir lieu que si elle est accompagnée d'un tuteur<sup>8</sup>. La constitution de 1962, a garanti aux femmes les droits politiques, l'accès aux fonctions et aux emplois publics et aux droits civiques et en même temps a aussi réservé aux partis le rôle d'encadrer et de représenter la population.

L'exclusion des femmes du champ politique s'est faite dès l'aube de l'indépendance, et les débats relatifs à leur participation aux consultations sont révélateurs «c'est ainsi que la participation de la femme au scrutin y est envisagée avec prudence et soumise à des conditions limitatives (responsabilité professionnelles ou degré d'instruction). Au fur et à mesure des discussions, les conditions restrictives d'électorat pour les femmes et d'éligibilité disparurent».<sup>9</sup> Cet état d'esprit sera déterminante pour le reste de la participation des

---

<sup>6</sup> Zirari N., «le parcours inachevé des femmes marocaines» in Prologues, n° 9/Mai 1997. p. 54.

<sup>7</sup> Zirari N., op. Cit. p. 55

<sup>8</sup> Moulay Rchid A., La condition de la femme au Maroc, Ed. de la Faculté des sciences sociales au Maroc, Rabat, 1985. p. 147.

<sup>9</sup> Moulay Rchid A., op. cit. p. 138.

femmes, il s'ensuivra une faible participation au niveau des candidatures<sup>10</sup> ce qui entraîne inévitablement une faible éligibilité.

Lors des élections communales de 1960, on a enregistré 14 candidatures féminines sur 17174 candidats dont aucune ne fut élue. Il en fut de même à l'occasion des élections législatives de 1963 où les candidatures féminines étaient négligeables (16 sur 690 candidats). Tous les sièges furent remportés par des hommes.

En 1976 lors des élections locales 76 candidatures féminines furent déposées sur un total de 42638 candidatures. A l'occasion de cette consultation à caractère local, certaines candidates ont été élues notamment à Marrakech, Meknès, Mohammédia et Sidi Kacem. A l'occasion des législatives de 1977, où le nombre de candidatures était de 908 dont 8 féminines, le même scénario s'est reproduit à savoir un parlement entièrement masculin.<sup>11</sup>

Les communales de 1983 ont enregistré 307 candidatures féminines sur un ensemble de 54165 candidats soit 0,2%. Lors de ce scrutin 43 femmes ont été élues sur un total de 15423 et malgré le fait que certaines candidates ont pu obtenir un très grand nombre de voix, la présidence du conseil municipaux leur a été refusée, et certaines ont pu décrocher la vice-présidence comme ce fût le cas pour les municipalités du Maârif à Casablanca et Fès.

Les législatives de 1984, 16 femmes se sont portées candidates sur un total de 1366, ces candidatures féminines étaient concentrées dans les grandes villes. Sur 16 candidatures féminines, 11 l'étaient à Casablanca et Rabat et 4 à Fès et Marrakech, Sidi Kacem et Erfoud<sup>12</sup>, mais là encore, aucune femme n'a pu siéger au parlement.

Aux élections législatives de 1993, pour la première fois de l'histoire politique du Maroc deux (2) femmes ont fait leur entrée dans

---

<sup>10</sup> A ce propos, Moussadeq R. considère que «malgré le fait que l'étape des candidatures n'est pas déterminante ce qui concerne la question de la représentation féminine dans les conseils élus, car il n'existe pas de correspondance entre son le fait d'être candidate et d'être électrice, cette étape ne manque pas d'intérêt. le fait que cette étape soit le point de départ des opérations de vote, elle reflète le degré de conviction et d'intérêt des partis politiques pour stimuler la représentation des femmes et l'existence d'une volonté politique pour les associer aux affaires générales.» Cf., Moussadeq R., la femme et la politique, Ed. Toubkal., Casablanca, 1990. p. 39.

<sup>11</sup> Les femmes électrices ont représenté 48,5%

<sup>12</sup> Moussadeq R., op. cit. p. 39.

l'hémicycle du parlement<sup>13</sup>. Aux élections communales de 1997, les candidatures féminines représentaient 1,6% de l'ensemble des candidatures (1651 candidatures féminines sur un total de 102179). En 1997, le nombre de femmes dans la chambre des représentants n'a pas évolué. Seule 2 femmes ont pu accéder à cette chambre. De même il n'y a que deux femmes dans la nouvelle Chambre des Conseillers.

Comparée à la situation au niveau mondial, la proportion des femmes élues dans le parlement marocain (0,7%) est dérisoire. Cette proportion est en moyenne de 11,4% en Europe avec 6% pour la France, 16% pour l'Espagne, 8% pour l'Italie, 33% pour le Danemark. Ce taux était vers 1990 de 4,2% en Tunisie, 2,4% en Algérie, 3,9% en Egypte.

A cette faiblesse de l'implication des femmes dans les différents processus électoraux en tant de candidates, on note que ces candidatures se concentrent surtout dans les grandes villes. Cette situation appelle une remarque quant à la volonté des partis politiques à secouer les habitudes des populations supposées «réfractaires» aux candidatures féminines.

Au niveau des candidatures, on constate qu'il y a plus d'exigence envers les femmes quant à leur profil, niveau d'éducation, expérience professionnelle, etc. ce qui n'est pas le cas pour une candidature masculine surtout lors des législatives qui «ont un enjeu beaucoup plus important que celui des communales et de ce fait, il ne faut pas s'attendre à ce que les hommes nous fassent une plus grande place. Au contraire le jeu sera serré».<sup>14</sup>.

Notons toutefois que la présence féminine en tant que militantes dans les organisations politique est symbolique, il en est de même pour les organes des partis. Cette faible présence numérique au sein des organisations politiques est répercutée directement sur leur candidatures aux élections. Les femmes ne sont que des «réserves de voix», sans oublier qu'elles ont aussi leur part de responsabilité car elles ne sont pas assez préparées pour investir le champ politique et qu'elles ont des difficultés à réconcilier une activité politique et les responsabilités familiales en plus du fait que lors des différentes consultations on constate que les candidatures féminines sont loin de mobiliser l'électorat féminin, autrement dit les femmes votent très peu pour les femmes.

---

<sup>13</sup> Il s'agit de Badiia Skalli de l'U.S.F.P. et de Latifa Bennani-Smires de l'Istiqlal.

<sup>14</sup> Déclaration de Hajji W. citée dans la vie économique du 13 octobre 1997.

La sous-représentation des femmes dans toutes les sphères du pouvoir appelle des interrogations quant à l'existence d'une volonté parmi les différents acteurs politiques comme parmi toutes les autres composantes de la société pour agir et garantir une participation effective au niveau de la prise de décision; et aussi sur la capacité des femmes à imaginer des mécanismes efficaces à même de consolider la solidarité entre elles afin de constituer un lobby pour lever les obstacles culturels, juridiques et socio-économiques qui les empêchent d'accéder aux centres de décision.

Il faut reconnaître qu'il y avait des indicateurs qui ont semé l'espoir dans la possibilité de réaliser des progrès au niveau de la représentation féminine dans les instances élues. La conjoncture internationale à travers le mouvement pour la démocratie et la consolidation de l'état de droit, et le fait que le monde ait connu pendant cette décennie la tenue de plusieurs conférences auxquelles le Maroc a participé -notamment la 4<sup>ème</sup> conférence sur les femmes- ont laissé entrevoir une lueur d'espoir. Aussi, le fait que le Maroc ait signé la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes en 1993 en s'engageant à prendre des mesures pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes dans la vie politique et publique.

Lors de la réforme constitutionnelle de 1996, un appel a été lancé pour la mobilisation de toute la société pour le développement économique et social et où le débat sur le système des quotas au niveau des listes de candidatures a été soulevé. Pendant la phase préparatoire des élections communales un vaste mouvement parmi l'élite féminine a vu le jour pour inciter les femmes à se porter candidates. La nomination de quatre femmes ministres a constitué un signal fort quant à l'implication des femmes dans la vie politique, ce signal a été adressé autant aux organisations politiques qu'aux militantes de ces partis.

Les femmes ont encore fois déchanté car l'utilitarisme, le clientélisme et le fait de faire valoir les intérêts individuels au dépens des intérêts du parti et de la nation. Les luttes et la ruée (*tahafoute*) pour la candidature se faisait au dépens des femmes, ce qui s'est confirmé à travers un grand nombre de listes présentées par les secrétariats provinciaux, qui ne comportaient aucune candidature féminine comme si dans ces provinces il n'y avait pas de militantes. A cela il faut ajouter que certaines candidates se sont vues attribuer des circonscriptions où les

chances de se faire élire étaient quasi-nulles et où les comités de soutien sont inexistants.<sup>15</sup>

#### **IV. Vie associative.**

L'adhésion à une association est un moyen de communication et de prise de conscience. C'est aussi un moyen qui permet à l'individu de devenir acteur, de prendre des initiatives et de pratiquer la démocratie.

L'ouverture du Maroc sur l'extérieur, la globalisation de l'économie, le renforcement des principes des droits de l'homme et de la démocratisation sont autant d'éléments qui nécessitent la participation de toutes les composantes de la société marocaine.

Les femmes constituent plus de 50% de cette société. Elles doivent participer au développement et à l'amélioration du niveau de vie de leur pays au même titre que leurs compatriotes les hommes.

Elles accèdent de plus en plus à l'enseignement, elles investissent des domaines qui étaient exclusivement masculins, elles commencent à atteindre des postes de responsabilité. Cependant cette avancée reste très timide et elle n'arrivent pas à atteindre les performances enregistrées par le sexe «fort».

Donc pour se faire entendre et pour aider la population féminine à prendre conscience de ses droits et de son devoir, les femmes ont commencé à s'unir et à former des associations. Même si ce phénomène n'a concerné au début qu'une élite d'un niveau intellectuel élevé, actuellement il se développe pour atteindre des femmes de tous les niveaux.

Quels sont les taux d'adhésion des femmes aux associations et qu'attendent-elles de ces associations?.

A défaut de données exhaustives à ce sujet, nous allons utiliser l'enquête «femmes et entreprises» réalisée par le laboratoire de sociologie de la faculté des lettres et des sciences humaines de Ben Msik à Casablanca en 1992 auprès d'un échantillon d'environ 500 femmes (une centaine de femmes entrepreneurs et environ 400 cadres). Les résultats fournis par cette enquête dans ce domaine montrent que le pourcentage des femmes qui adhèrent à une association est d'environ 20% pour les femmes entrepreneurs et de 11% pour les femmes cadres, et que les attentes des femmes de ces associations sont:.

---

<sup>15</sup> Al Ittihad Al Ichiraqui, 13 janvier 1998

- L'association constitue un moyen de communication et d'information et un lieu de proposition pour essayer de remédier aux discriminations envers les femmes.
- Les associations doivent jouer un rôle important dans le développement du pays à travers la défense des droits de la femme et sa prise de conscience en ce qui concerne ces devoirs envers son pays au même titre que l'homme.
- Elles doivent œuvrer à améliorer la condition sociale et familiale et les conditions du travail des femmes au Maroc.
- Les associations peuvent jouer un rôle important pour aider les femmes à s'affirmer et à créer leurs propres entreprises.

Le mouvement associatif féminin au Maroc est un phénomène relativement récent, il y avait seulement 5 associations avant 1970. C'est un phénomène qui se développe assez rapidement. Actuellement le nombre d'associations répertoriées qui travaillent dans le domaine de la femme est d'environ 35.

La majorité de ces associations est implantée à Rabat et à Casablanca, quelques unes sont localisées dans les grandes villes telles que Fès, Meknès, Tanger, Marrakech, Lâayoune.

Les domaines dans lesquels œuvrent ces associations sont généralement:

- La défense des droits de la femme;
- La promotion et le développement;
- La recherche;
- La solidarité et la bienfaisance.

Il y a aussi:

- Des associations affiliées aux partis politiques;
- Des associations sectorielles (environnement, santé, etc.);
- Des coopératives.

La plupart de ces associations œuvrent en milieu urbain, à part quelques unes qui s'intéressent à la femme rurale parmi lesquelles on peut citer les associations à caractère corporatiste.

Le nombre de coopératives féminines est passé de 57 en 1986 à 103 en 1996 et le nombre d'adhérentes est passé quant à lui de 972 à 4557 pour ces deux périodes. Ces coopératives interviennent dans les domaines de l'artisanat, l'aviculture, l'apiculture, l'élevage, etc. Elles constituent un cadre pour la femme rurale de disposer de moyens

financiers tel que le micro-crédit accordé par des associations, des organismes financiers ou des agences internationales.

Cette forme de crédit permet aux femmes, qui ne disposent pas généralement de garanties pour avoir des crédits bancaires, de disposer d'une aide pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de leurs familles.

Les organisations internationales ont joué des rôles très importants dans le développement des organisations non gouvernementales (ONG) et dans la mobilisation de la société civile.

Durant les différentes conférences internationales sur la femmes qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, il y avait toujours des délégations qui représentaient les gouvernements et des délégations qui représentaient les ONG. Ces dernières ont évolué beaucoup plus rapidement que les délégations gouvernementales.

Lors de la première conférence de Mexico (1975) il y avait 2000 délégations gouvernementales et 6000 délégations des ONG. En 1995 à la conférence de Beijing, ces nombres ont atteint respectivement 6000 et 40000. En 20 ans, le nombre de délégations gouvernementales a triplé alors que le nombre de celles des ONG a été multiplié par plus de six.

Au niveau du Maroc 67% de la population féminine est analphabète. Donc le rôle des ONG est très difficile, elles doivent œuvrer en tenant compte des spécificités du pays pour atteindre des résultats positifs. Elles doivent constituer des organisations fortes et unifiées, capables de motiver et mobiliser l'ensemble des femmes.

Pour permettre aux associations de jouer leur rôle et de sensibiliser l'ensemble des composantes de la société sur leurs droits et leurs besoins, il est nécessaire de mener des études dans ce domaine et de réaliser des analyses approfondies. Ces travaux devraient permettre entre autres de:

- Déterminer le nombre d'associations;
- Leur répartition selon le domaine d'intérêt;
- Déterminer le nombre d'adhérents selon le genre afin de définir les domaines d'intérêt de chacun des genres et de vérifier si la division traditionnelle des rôles selon le sexe persiste même dans la vie associative;
- Déterminer l'attente des différentes composantes de la société de ces associations.

## **V. Vie familiale.**

La famille constitue l'unité fondamentale de la société marocaine. Les relations entre les différentes personnes au sein de la famille constituent la base déterminante des relations entre les différents acteurs de la société.

Dans la famille traditionnelle, la femme était toujours liée à la famille comme si elle ne pouvait être considérée que dans cette institution. Elle était vue comme un élément passif dont le principal rôle est la procréation et l'exécution des tâches domestiques.

Actuellement, les changements qui s'opèrent au sein de la famille et de la communauté en général, tels que l'ouverture du Maroc sur l'extérieur, le développement des moyens de communication et des contacts avec différents types de sociétés ont affecté la composition de la famille et la division des rôles entre les hommes et les femmes.

Les responsabilités de la femme au sein de la famille n'ont cessé d'augmenter. Avec la scolarisation de la fille et l'accès de la femme au travail rémunéré, celle-ci commence à accumuler les tâches qui lui incombent traditionnellement et certaines tâches qui étaient réservées exclusivement au sexe masculin.

Dans ce domaine, le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire prône la participation des hommes et des femmes sur un même pied d'égalité à tous les aspects de l'exercice des responsabilités familiales et domestiques, y compris la planification familiale, l'éducation des enfants et les tâches domestiques.

### **A. Femmes chefs de ménages.**

La femme marocaine se trouve confrontée à des responsabilités de plus en plus importantes surtout lorsqu'elle est chef de ménage et qu'elle doit prendre en charge l'entière responsabilité de la famille. On relève que 15,6% des ménages sont dirigés par des femmes. Cette proportion est de 18,3% en milieu urbain et 12,1% en milieu rural.

Quelles sont les principales caractéristiques des femmes chefs de ménages et des ménages dirigés par des femmes:.

- La taille des ménages dirigés par des femmes est en moyenne inférieure à celle des ménages dirigés par des hommes;.

- En moyenne les femmes chefs de ménage sont plus âgées que les hommes, l'écart est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural 29,3% des hommes chefs de ménages ont 60 ans ou plus, cette part est de 38,6% pour les femmes chefs de ménage. En milieu urbain ces taux sont respectivement de 20,6% et 25,2%;
- Les chefs de ménages femmes sont en majorité veuves ou divorcées (68,6%).Ce taux est de 1,9% pour les hommes chefs de ménage;
- Les femmes chefs de ménage n'ont en majorité aucun niveau scolaire: 84,2% contre 52,9% pour les hommes chefs de ménage;
- Elles sont en majorité inactives: 63,8% contre 14,5% pour les hommes chefs de ménage;

Les types de famille qui sont dirigées par chacun des sexes se présentent comme suit:

**Tableau 30: Structures familiales selon le sexe de chef de ménage en %**

	Masculin	Féminin
Ensemble		
Famille monoparentale avec enfants	0,5	44,7
Famille mononucléaire	2,1	13,8
Famille nucléaire	62,0	5,1
Autres types de familles	35,4	36,4
Milieu urbain		
Famille monoparentale avec enfants	0,6	44,5
Famille mononucléaire	3,1	10,8
Famille nucléaire	65,3	4,9
Autres types de familles	31,0	39,8
Milieu rural		
Famille monoparentale avec enfant	0,4	45,0
Famille mononucléaire	0,8	19,5
Famille nucléaire	58,7	5,3
Autres types de familles	40,1	30,2

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate que les femmes dirigent dans presque 45% des cas des familles monoparentales avec des enfants. Il s'agit des femmes qui s'occupent seules de leurs enfants.

Les familles «père avec enfants» représentent à peine 0,5% de l'ensemble des ménages dirigés par des hommes. Donc quand les enfants vivent avec un seul parent, il s'agit généralement de la mère qui doit subvenir à tous leurs besoins.

Quelles sont les raisons de cette sur-représentativité féminine dans les familles monoparentales avec enfants?.

Le divorce et le veuvage constituent les principales raisons de cette situation. La migration et l'exode rural viennent après. Dans le code du statut personnel, c'est la mère qui est prioritaire en matière de la garde des enfants en cas de rupture du mariage.

Cette garde revenait, après la mère, aux femmes de la branche maternelle et le père n'était même pas cité. La réforme du statut personnel de 1993 a remédié à cette incohérence et a placé le père en 2<sup>ème</sup> lieu après la mère.

Par ailleurs le père était le seul tuteur légal des enfants mineurs, après lui venait le tuteur testamentaire et à défaut le juge. La réforme de 1993 place la mère après le père, donc désormais elle jouit de pouvoirs plus étendus pour élever ses enfants mineurs et gérer leur patrimoine mais ceci seulement en cas de décès du père ou de son incapacité.

Les femmes qui vivent seules constituent presque 14% des ménages dirigés par des femmes. Cette proportion est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

En milieu rural, l'isolement touche beaucoup plus les femmes âgées et les veuves. La femme vit généralement plus longtemps que l'homme donc une fois le mari décédé, les enfants mariés ou installés ailleurs, la femme se retrouve seule.

En milieu urbain la solitude touche aussi bien les femmes que les hommes; elle touche des personnes d'âges variés et des personnes aussi bien actifs ou inactifs.

Pour les familles nucléaires qui sont constitués du couple avec ou sans enfants, c'est l'homme qui se déclare généralement comme chef de ménage. Ce type de famille représente environ 5% des ménages dirigés par une femme, il s'agit souvent des cas où le mari est absent. Par contre ce type de famille représente plus de 60% des ménages dirigés par des hommes.

Enfin les autres types de familles représentent à peu près les mêmes proportions pour les ménages dirigés par des hommes et les ménages dirigés par des femmes. Cette proportion est plus importante en milieu urbain pour les ménages dirigés par des femmes; par contre en milieu rural elle est plus importante dans les ménages dirigés par des hommes.

Après avoir présenter quelques caractéristiques des ménages dirigés par les femmes et dans lesquels toutes les décisions concernant l'ensemble des membres du ménage incombent à la femme; nous allons dans ce qui suit voir quel rôle joue la femme dans la prise de décision dans certains domaines qui la concernent personnellement.

## B. Quelques décisions concernant la femme.

L'enquête nationale sur la famille de 1995 a fourni quelques informations sur le choix du conjoint, le lieu habité au début du mariage et la décision d'utiliser un moyen de contraception.

Ces éléments ont une très grande importance puisque toute décision à ce niveau va influencer toute la vie de la femme et celle de sa famille.

**Tableau 31: Répartition des femmes non célibataires selon la personne ayant recommandé le choix du premier conjoint en %**

	Urbain	Rural	Ensemble
Propre choix	23,1	8,5	16,1
Père seul	12,5	21,3	16,7
Mère seule	5,2	5,4	5,3
Père et mère	37,1	49,0	42,8
Amis	3,5	1,4	2,5

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On constate que pour 16,6% des femmes c'est le père seul qui choisit le mari pour sa fille. Dans 42,8% des cas le choix est fait par les deux parents. Seules 16% des filles ont choisi toutes seules leur premier conjoint. Ce taux est de 23% en milieu urbain contre seulement 8,5% en milieu rural.

Le code du statut personnel ne met pas l'homme et la femme sur le même pied d'égalité. L'homme peut choisir sa femme et conclure le contrat de mariage personnellement. Par contre la femme ne peut conclure un mariage qu'en accord avec son tuteur<sup>16</sup>.

Une fois mariée la fille habite très souvent avec la famille de son mari.

<sup>16</sup> l'article 12 de la Moudaouana stipule que «la tutelle matrimoniale est un droit de la femme et le wali ne peut la donner en mariage que si elle lui donne pouvoir à cette fin», l'article 13 du même code dit «si le wali s'opposait abusivement au mariage de la femme placée sous sa tutelle, le juge la donne lui-même en mariage».

**Tableau 32: Lieu habité par les femmes au début du premier mariage**

	Urbain	Rural	Ensemble
Logement indépendant	48,0	31,0	39,3
Chez les beaux parents	42,1	63,5	52,3
Chez les parents	5,2	1,4	3,4
Autres	4,7	4,1	4,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Habiter avec les beaux parents est un phénomène beaucoup plus répandu en milieu rural où les changements dans les mœurs et les traditions se font beaucoup plus lentement qu'en milieu urbain.

Plus de 6 femmes sur 10 habitent au début de leur mariage avec leur beaux parents en milieu rural, en milieu urbain ce taux est de 4 sur 10.

Habiter avec les parents de la femme est un phénomène très rare, il ne concerne que 3,4% des femmes.

Habiter dans un logement indépendant donne généralement à la femme une certaine autonomie et une certaine indépendance et un pouvoir de décision dans la famille beaucoup plus important. En milieu rural presque une femme sur 3 habite dans un logement indépendant, en milieu urbain cette part est d'environ 1 sur 2.

Dans la famille marocaine, les responsabilités familiales et domestiques sont assignées principalement aux femmes. Même si elles participent à d'autres activités économiques, politiques ou associatives, celles-ci demeurent secondaires par rapport à leur participation à la vie familiale.

Les naissances successives ont une influence négative sur la santé de la mère et sur les conditions de vie de la famille. Le temps consacré aux soins des enfants et aux travaux domestiques constituent généralement un frein à l'émancipation de la femme. La réglementation des naissances constitue un moyen d'alléger les charges familiales de la femme. L'une des questions posées lors de l'enquête nationale sur la famille de 1995 a porté sur la décision d'utiliser une méthode de contraception.

**Tableau 33: Qui a pris la décision d'utiliser une méthode contraceptive en %**

	Urbain	Rural
Raison de santé	2,7	1,8
Moi seule	8,8	9,5
Le mari seul	1,8	1,4
Le mari et l'épouse	86,6	87,1
Les beaux parents	0,1	0,1
Une autre personne	0,1	0,1
Total	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

On relève que pour presque 80% des couples la décision d'utiliser une méthode de contraception est prise par les deux conjoints aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

### **Conclusion.**

Une condition nécessaire à la femme pour s'imposer dans la société reste celle de sa formation. Sans une bonne instruction, sans une bonne éducation et sans une bonne formation, la femme ne pourra ni bien gérer son entreprise ni gravir rapidement les échelons de la fonction publique.

Sa participation à la vie associative et politique fera d'elle un élément mieux averti et plus efficace pour toute prise de décision que ce soit dans la vie active ou au sein même de sa famille à laquelle elle pourra inculquer en connaissance de cause, les principes de civisme et d'amour du pays.

Or, la femme a encore besoin de soutien et d'encouragement sur les plans de l'enseignement et de la formation. Elle connaît encore des difficultés pour accéder au financement de ses projets. Elle a besoin qu'on lui accorde plus de confiance lors de la répartition des postes de responsabilité.

En un mot, elle doit acquérir assez d'assurance en soi, autrement c'est la moitié de la population qui sera grevée d'insuffisances du point de vue économique, social et culturel.

## **Bibliographie.**

- AMEP, 1993, «Journées d'études sur le thème: femme et développement».
- CEPED, 1996, «Genre et développement: des pistes à suivre».
- CREDIF, 1994, «Femmes de Tunisie: situation et perspectives».
- Direction de la Statistique, 1996, «Enquête nationale sur la famille 1995» Rapport de synthèse.
- Direction de la Statistique, 1996, «Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population, Niveau National» RGPH 1994.
- Direction de la Statistique, 1997, «Annuaire statistique du Maroc. 1997».
- Collectif, 1997, «Droit de citoyenneté des femmes au Maghreb: la condition socio-économique et juridique des femmes, le mouvement des femmes».
- Collectif, 1996, «Femmes, culture et société au Maghreb, Volume II: Femme, Pouvoir Politique et Développement».
- Friedrich Ebert Stiftung, 1992, «Women in politics: forms and process».
- INSEE, 1995, «Les femmes: contours et caractères».
- Jacquet I., 1995, «Développement au masculin/féminin, genre: outil d'un nouveau concept».
- ISCAE, 1995, «L'entrepreneuriat féminin au Maroc» Mémoire pour l'obtention du diplôme du cycle supérieur de gestion présenté par A. Bihas, H. Cherif Haouat et A. Jennani.
- LRS, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben Msik, 1992, «Femmes et Entreprises au Maroc».
- Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, 1995; «Etude portant sur l'élaboration de la stratégie d'action de la promotion de la femme au Maroc».
- Nations Unies, 1995, «Les femmes dans le monde: des chiffres et des idées».
- UNRISD, 1997, «Globalization and civil society: NGO influence in international decision-making».
- Zakia D., 1996, «Féminisme et politique au Maghreb: sept décennies de lutte».

